



*Football
Depuis 1961*



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Préambule :

Ce **tournoi est amical**. Il doit rester **Convivial** et se **dérouler dans la bonne humeur**. Il est **ouvert à tous salariés, fournisseurs et clients de la société inscrite** ; licenciés en club ou non.

Conscient que certaines PME peuvent avoir des difficultés à constituer une équipe, une entente entre société est acceptée.

Article 1: Dates et horaires

Ce tournoi Inter-entreprises est organisé par l'USF Football nommé ci-après «l'organisateur». Les dates, horaires, ainsi que l'ensemble des modalités d'organisation sont déterminés par l'organisateur, et peuvent être modifiés à son initiative, même verbalement. Dans le cas d'un report de l'événement, l'ensemble des inscriptions demeurent valables pour la nouvelle date.

Article 2 : Conditions d'admission

Toute société désirant participer au tournoi inter-entreprises doit retourner à L'organisateur le bulletin d'inscription dûment rempli, signé et **accompagné au minimum d'un acompte de 25% des frais d'inscription soit 25 €**

L'envoi de ce bulletin constitue un engagement ferme de participation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation qu'il estime ne pas correspondre à l'esprit de la manifestation, sans être tenu de motiver sa décision.

Article 3 : Prestation

Les frais d'inscription correspondent à un prix fixe par équipe de 100€ et donnent droit :

- A une participation complète au tournoi, soit un minimum de 6 matchs par équipe (pour un nombre de 24 équipes inscrites)
- A l'acquisition d'un ballon de foot, ainsi qu'un jeu de 8 t-shirts à l'effigie de nos partenaires.
- A l'accès au pot commun offert par L'USF.
- A l'obtention d'un lot pour chaque équipe

Article 4 : Annulation et retrait

Toute société désirant annuler sa participation doit le faire **7 jours avant le début du tournoi** par courriel à usf_animation.contact@ymail.com. Si cette annulation est effectuée après cette date, l'acompte de 25% des frais de participation reste entière propriété de l'organisateur.

Article 5 : Conditions de paiement

La réservation devient effective à réception du bulletin d'inscription. Un acompte minimum de 25% du montant des frais de participation doit être versé à la réservation (encaissement dès réception). Le solde est réglé au plus tard le jour de l'événement. **Toute inscription effectuée 7 jours avant le début du tournoi devra être intégralement réglée.** Les règlements sont à effectuer à l'ordre de : « l'USF football ».

Article 6 : Déroulement du tournoi

L'organisateur est le seul garant du règlement du tournoi. Il se réserve le droit d'en modifier les modalités à tout moment, et le cas échéant communiquera les modifications aux équipes de manière écrite ou verbale. L'organisateur cherche, dans la mesure du possible, à offrir un temps de jeu équivalent à chaque équipe, mais ne peut cependant le garantir. Aucune réclamation n'est recevable concernant les modalités du tournoi.

Article 7 : Droit à l'image

Chaque participant au tournoi accorde aux organisateurs, le droit d'enregistrer sa participation à l'événement, sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Article 8: Assurances

8.1 Responsabilité civile

L'USF Football répond de sa responsabilité en tant qu'organisateur, pour l'ensemble des activités qu'il gère directement.

L'organisateur conseille à chaque joueur de souscrire à une assurance individuelle contre des accidents corporels. Chaque participant fait son affaire personnelle de l'assurance. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas d'accident qui entraînerait notamment un arrêt maladie du participant.

8.2 : Dommages aux biens

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en ce qui concerne les vols ou dégradations de biens appartenant aux participants.

Toute personne ou entité qui se rendra coupable de dégradations sur les structures mises à disposition, par l'USF football d'une part et la mairie de la Ferrière d'autre part, pourra se voir facturer le montant des réparations à effectuer, sans limite de prix.

Article 9 : Interdiction

Il est interdit d'entrer dans l'enceinte du complexe avec de l'alcool, des substances illicites ou des drogues illégales.

A ce titre, l'organisateur ne pourra être tenu comme responsable du non respect du code de la santé publique et du code pénal.

Article 10 : Application du règlement

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'équipe certifie avoir pris connaissance des présentes « conditions générales », du « règlement du tournoi » et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Toute infraction aux dispositions des présents règlements peuvent entraîner l'exclusion de l'équipe contrevenante, et ce, sans mise en demeure.

REGLEMENT DU TOURNOI

Ce **tournoi est amical**. Il doit rester Convivial et se dérouler dans la bonne humeur. Il est ouvert à tous salariés, fournisseurs et clients de la société inscrite ; licenciés en club ou non.

Conscient que certaines PME peuvent avoir des difficultés à constituer une équipe, une entente entre société est acceptée.

Equipes : Chaque équipe doit aligner sur le terrain 4 joueurs et 1 gardien (+ 3 remplaçants maxi). Toutes les chaussures sont autorisées sauf les crampons vissés. Le port des protèges tibias sont recommandés.

Gardiens : **Sur les passes en retrait et les touches, interdiction de prendre le ballon à la main** (sanction d'un pénalty).

Attention à la zone du gardien (demi cercle devant le but), si au delà de cette limite, le gardien à le ballon en main il sera sanctionné par un coup franc indirect.

Autres Règles : Pas de hors-jeu. Les remises en touche doivent être effectuées à la main et dans les 5 secondes à la possession du ballon. Les joueurs adverses doivent se situer au moins à 2 mètres du ballon. Les remises en jeu après un but s'effectuent depuis le milieu de terrain.

Chaque entreprise devra s'assurer que tous les joueurs de son équipe seront couverts par une assurance, licence sportive ou personnelle.

Remplacements : Ils sont illimités mais à effectuer lors d'une sortie de jeu,

Les fautes et interdictions :

Les fautes simples = coup franc:

tout accrochage, faute de main involontaire, jeu à terre sur touche, obstruction, poussée dans le dos, ainsi que les tacles dangereux,

Les fautes graves = expulsion de match

tout jeu violent, jeu brutal, la provocation, l'antijeu, le comportement anti fair-play, le comportement antisportif.

A la suite d'une ou plusieurs expulsions de match, le comité d'organisation se garde le droit d'exclure le joueur (et l'équipe) de la suite du tournoi, et ce, sans mise en demeure.

Organisation – classement : Dans chaque poule, le classement est déterminé ainsi:

Gagné (4pts) Nul (2pts) Perdu (1pt) Forfait (0pt)

En cas d'égalité de points au classement, le départage se fera suivant :

- 1) « Goal-average » particulier
- 2) « Goal-average » général
- 3) Meilleure attaque
- 4) Trois tirs au but

En cas d'égalité lors de la phase éliminatoire, chaque équipe effectuera successivement des penalties, avec arrêt de la série dès l'avantage acquis.

L'organisateur cherche, dans la mesure du possible, à offrir un temps de jeu équivalent à chaque équipe, mais ne peut cependant le garantir. Aucune réclamation n'est recevable concernant les modalités du tournoi.